

DFVE - Services aux Étudiantes et Étudiants – Scolarité centrale

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny 75775 Paris Cedex 16

Contact: scolarite@dauphine.psl.eu

Année universitaire 2024 - 2025

## **ANNULATION D'INSCRIPTION**

Nom de l'étudiant	
Prénom de l'étudiant	
N° Etudiant	
Adresse mail de l'étudiant	
Niveau et formation	

Je sollicite l'annulation de mon inscription administrative pour l'année universitaire 2024-2025. Je déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement des droits d'inscription votées par l'université et des pièces justificatives à fournir si je suis éligible aux conditions de remboursement.

Le calendrier et les conditions pour le remboursement des droits de scolarité sont indiqués en page 2.

Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués.

DATE : SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION		
Date d'arrivée du dossier :  Montant acquitté lors de l'inscription :  Droits d'inscription :  Autres prestations (non remboursables) :	Visa de la Responsable du Pôle Services aux étudiant.e.s	
Montant à rembourser :		
Décision sur remboursement : □ Accord □ Rejet		
Motif (si rejet du remboursement) :		





1 sur 3 11/10/2024 09:54

## CONDITIONS DE REMBOURSEMENT (votées au C.F.V.E du 26 mars 2024)

Date	Condition de remboursement
Dossier complet envoyé jusqu'au 5 septembre 2024 inclus (cachet de la poste faisant foi)	Remboursement intégral des droits d'inscription, hormis des frais de gestion*.
Dossier complet envoyé après le 5 septembre 2024 et jusqu'au 15 octobre 2024 inclus (cachet de la poste faisant foi)	Remboursement des droits d'inscription, hormis des frais de gestion*, uniquement en cas d'inscription dans un autre établissement d'enseignement supérieur
Dossier complet envoyé après le 15 octobre 2024 (cachet de la poste faisant foi)	Annulation de l'inscription administrative sans remboursement des droits d'inscription
Dossier incomplet quelle que soit la date de l'envoi	Pas de remboursement des droits d'inscription

\*Le montant des frais de gestion est fixé à 23€ au titre de l'année universitaire 2024-2025.

## PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

	Formul	aire d'annulation d'inscription complété (page 1)		
	Carte o	d'étudiant remise lors de votre inscription administrative		
	Certificat de scolarité remis lors de votre inscription administrative 2024-2025			
	RIB au nom et prénom de l'étudiant. Si le RIB n'est pas celui de l'étudiant, joindre :			
		procuration de l'étudiant sur papier libre autorisant l'Université Paris Dauphine-PSL à rembourser les		
		frais d'inscription sur le compte du RIB fourni		
		copie recto/verso de la pièce d'identité de l'étudiant (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)		
Pour tout dossier d'annulation envoyé après le 5 septembre 2024 :				
	Certific	at de scolarité 2024-2025 de votre nouvel établissement		

## TRANSMISSION DU DOSSIER

- Par mail à l'adresse scolarite@dauphine.psl.eu
- Par voie postale à l'adresse ci-dessous :
  Université Paris Dauphine-PSL
  Services aux Étudiantes et Étudiants Scolarité centrale
  Annulation d'inscription
  Place du Maréchal de Lattre de Tassigny 75775 Paris
  cedex 16

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

2 sur 3 11/10/2024 09:54

2/2